



Compte Rendu
Du Comité Syndical du
Jeudi 6 février 2020

Secrétaire de Séance : OURLIAC Christian

**SMICTOM de l'Ouest Audois
Route de Castelnaudary,
RD6 le Gravier
11400 Fendeille**

Compte Rendu

Comité Syndical du Jeudi 6 février 2020

Adresse : SMICTOM de l'Ouest Audois

Route de Castelnaudary RD 6 Le Gravier

11400 FENDEILLE

1 - Changement de Périmètre du SMICTOM de l'Ouest Audois :

L'article 1 des statuts sur SMICTOM de l'Ouest Audois est actuellement :

« Le SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) de l'Ouest Audois est un Syndicat Mixte à la Carte au sens des articles et L.5212-16 et L.5212-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Ce Syndicat est composé de deux Communautés de Communes :

❖ **La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois** dont les communes ci-après sont en représentation substitution au sein du syndicat :

➤ *Airoux, Castelnaudary, Fendeille, Issel, Labastide d'Anjou, Labécède Lauragais, Lasbordes, Laurabuc, Mas Saintes Puelles, Mireval, Montferrand, Ricaud, Saint Martin Lalande, Saint Papoul, Souilhanels, Tréville, Verdun Lauragais, Villemagne et Villeneuve La Comptal.*

❖ **La Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère** pour l'ensemble de son territoire, dont les communes adhérentes sont :

➤ *Belpech, Bram, Cahuzac, Brézilhac, Cahuzac, Carlipa, Cazalrenoux, Cenne-Monestès, Fanjeaux, Fenouillet du Razès, Ferran, Fonters du Razès, Gaja La Selve, Génerville, Hounoux, La Cassaigne, Laurac Le Grand, Molandier, Montréal, Orsans, Pech-Luna, Pécharic et Le Py, Péxiora, Plaigne, Plavilla, Ribouisse, Saint Amans, Saint Gauderic, Saint Julien de Briola, Saint Sernin, Villasavary, Villeneuve Les Montréal, Villepinte, Villesisclé, et Villespy.*

Par Délibération n°20200003 du 16 janvier 2020, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, l'extension du champ de périmètre du SMICTOM de l'Ouest Audois à toutes ces communes.

Pour se faire, nous proposons de changer comme suit l'Article 1 de nos statuts :

ADOPTE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : PERIMETRE DU SYNDICAT

Le SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) de l'Ouest Audois est un Syndicat Mixte à la Carte au sens des articles L.5711-1, L.5212-16 et L.5212-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce Syndicat est composé de deux Communautés de Communes :

❖ ***La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois dont les communes sont :***

- *Airoux, Baraigne, Belflou, Castelnaudary, Cumiès, Fajac La Relanque, Fendeille, Gourvieille, Issel, La Pomarède, La Louvière Lauragais, Labastide d'Anjou, Labécède Lauragais, Lasbordes, Laurabuc, Les Casses, Marqueins, Mas Saintes Puelles, Mayreville, Mézerville, Mireval, Molleville, Montauriol, Montferrand, Montmaur, Payra sur l'Hers, Peyrefitte sur l'Hers, Peyrens, Puginier, Ricaud, Saint Martin Lalande, Saint Papoul, Saint Paulet, Sainte Camelle, Saint Michel de Lanès, Salles sur l'Hers, Souilhanels, Souilhe, Soupex, Tréville, Verdun Lauragais, Villemagne et Villeneuve La Comptal.*

❖ ***La Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère dont les communes sont :***

- *Belpech, Bram, Cahuzac, Brézilhac, Cahuzac, Carlipa, Cazalrenoux, Cenne-Monestès, Fanjeaux, Fenouillet du Razès, Ferran, Fonters du Razès, Gaja La Selve, Génerville, Hounoux, La Cassaigne, Laurac Le Grand, Molandier, Montréal, Orsans, Pech-Luna, Pécharic et Le Py, Péxiora, Plaigne, Plavilla, Ribouisse, Saint Amans, Saint Gauderic, Saint Julien de Briola, Saint Sernin, Villasavary, Villeneuve Les Montréal, Villepinte, Villesisclé, et Villespy.*

Voir : - ***Annexe1***, « *Territoire du champ géographique d'intervention du Smictom de l'Ouest Audois* »

- ***Annexe2***, « *Communes adhérentes aux Compétences Collectes et Traitement au Smictom de l'Ouest Audois* »

- ***Annexe3***, « *Communes adhérentes à la Compétence Traitement au Smictom de l'Ouest Audois* »

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – Validation des nouveaux Statuts du COVALDEM11 :

Par Délibération n°2019-56 du 19 décembre 2019, le COVALDEM11 a effectué une modification de l'article 2 des statuts relatifs aux membres du Covaldem11.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5711-1 et suivants, et L5211-10, le Smictom de l'Ouest Audois en tant qu'adhérent du Covaldem11, se doit de délibérer afin de donner son accord sur ce changement de Statuts.

Article 2 : MEMBRES

Le COVALDEM 11 est constitué par les membres suivants :

- **La Communauté d'agglomération Carcassonne agglo**
composée des communes suivantes :
Aigues-Vives, Alairac, Alzonne, Aragon, Arquettes-en-Val, Arzens, Azille, Badens, Bagnoles, Barbaira, Berriac, Blomac, Bouilhonnac, Cabrespine, Capendu, Carcassonne, Castans, Caunes-Minervois, Caunettes-en-Val, Caux-et-Sauzens, Cavanac, Cazilhac, Citou, Comigne, Conques-sur-Orbiel, Couffoulens, Douzens, Fajac-en-Val, Floure, Fontiès-d'Aude, Labastide-en-Val, La Redorte, Laure-Minervois, Lavalette, Lespinassière, Leuc, Limousis, Malves-en-Minervois, Marseillette, Mas-des-Cours, Mayronnes, Montclar, Montirat, Montolieu, Monze, Moussoulens, Palaja, Pennautier, Pépieux, Peyriac-Minervois, Pezens, Preixan, Puichéric, Pomas, Raissac-sur-Lampy, Rieux-en-Val, Rieux-Minervois, Rouffiac-d'Aude, Roullens, Rustiques, Sainte-Eulalie, Saint-Frichoux, Saint-Martin-Le-Vieil, Sallèles-Cabardès, Serviès-en-Val, Taurize, Trassanel, Trausse, Trèbes, Val-de-Dagne, Ventenac-Cabardès, Verzeille, Villalier, Villar-en-Val, Villarzel-Cabardès, Villedubert, Villefloure, Villegailhenc, Villegly, Villemoustaussou, Villeneuve-Minervois, Villesèquelande, Villetritouls.
- **La Communauté de Communes Montagne Noire**
composée des communes suivantes :
Brousse-et-Villaret, Caudebronde, Cuxac-Cabardès, Fontiers-Cabardès, Fournes-Cabardès, Fraise-Cabardès, Labastide-Esparbairénque, Lacombe, Laprade, Lastours, La Tourette-Cabardès, Les Ilhes, Les Martyrs, Mas-Cabardès, Miraval-Cabardès, Pradelles-Cabardès, Roquefère, Saint-Denis, Saissac, Salsigne, Villanière, Villardonnel.
- **La Communauté de Communes Pyrénées Audoises**
composée des communes suivantes :
Artigues, Aunat, Axat, Belcaire, Belfort-sur-Rebenty, Belvianes-et-Cavirac, Belvis, Bessède-de-Sault, Cailla, Campagna-de-Sault, Campagne-sur-Aude, Camurac, Chalabre, Comus, Corbières, Coudons, Counozouls, Courtauly, Escouloubre, Espérasa, Espezel, Fontanès-de-Sault, Galinagues, Gincla, Ginoles, Granès, Joucou, La Fajolle, Le Bousquet, Le Clat, Marsa, Mazuby, Mérial, Montfort-sur-Boulzane, Montjardin, Nébias, Niort-de-Sault, Peyrefitte-du-Razès, Puilaurens, Puivert, Quillan, Quirbajou, Rivel, Rodome, Roquefeuil, Roquefort-de-Sault, Saint-Benoît, Ste-Colombe-sur-Guette, Ste-Colombe-sur-L'Hers, Saint Ferriol, Saint-Jean-de-Paracol, Saint-Julia-de-Bec, Saint-Just-et-le-Bézu, Saint-Louis-et-Parahou, Saint-Martin-Lys, Salvezines, Sonnac-sur-l'Hers, Tréziers, Val de Lambronne, Val-du-Faby, Villefort.
- **La Communauté de Communes du Limouxin,**
composée des communes suivantes :
Ajac, Alaigne, Alet-les-Bains, Antugnac, Arques, Belcastel-et-Buc, Bellegarde-du-Razès, Belvèze-du-Razès, Bourière, Bourigeole, Brugairolles, Bugarach, Cailhau, Cailhavel, Cambieure, Camps-sur-l'Agly, Cassaignes, Castelreng, Caunette-sur-Lauquet, Cépie, Clermont-sur-Lauquet, Couiza, Cournanel, Coustaussa, Cubières-sur-Cinoble, Donzac, Escueillens-et-Saint-Just-de-Béleugard, Festes-et-Saint-André, Fourtou, Gaja-et-Villedieu, Gardie, Gramazie, Greffeil, La Bezole, La Courtète, Ladern-sur-Lauquet, La Digne-d'Amont, , La Digne d'Aval, La Serpent, Lauraguel, Lignairolles, Limoux, Loupia, Luc-sur-Aude, Magrie, Malras, Malviès, Mazerolles-du-Razès, Missègre, Montazels, Montgradail, Monthaut, Pauligne, Peyrolles, Pieusse, Pomy, Rennes-le-Château, Rennes-les-Bains, Roquetaillade-et-Conilhac, Routier, Saint-Couat-du-Razès, Saint-Hilaire, Saint-Martin-de-Villereglan, Saint-Polycarpe, Signalens, Serres, Sougraigne, Terroles, Tourreilles, Valmigère, Vérasa, Villardabelle, Villar-Saint-Anselme, Villarzel-du-Razès, Villebazy, Villelongue-d'Aude.

- **La Communauté de Communes de la Région Lézignanaize**
composée des communes suivantes :
Albas, Albières, Argens-Minervois, Auriac, Bouisse, Boutenac, Camplong-d'Aude, Canet, Cascastel-des-Corbières, Castelnaud-d'Aude, Conilhac-Corbières, Coustouge, Cruscades, Davejean, Dernacueillette, Escalles, Fabrezan, Félines-Termenès, Ferral-les-Corbières, Fontcouverte, Homps, Jonquières, Lagrasse, Lairière, Lanet, Laroque-de-Fa, Lézignan-Corbières, Luc-sur-Orbieu, Massac, Montbrun-des-Corbières, Montjoi, Montségret, Mouthoumet, Moux, Ornaisons, Palairac, Paraza, Quintillan, Ribaute, Roquecourbe-Minervois, Roubia, Saint-André-de-Roquelongue, Saint-Couat-d'Aude, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, Saint-Martin-des-Puits, Saint-Pierre-des-Champs, Salza, Talairan, Termes, Thézan-des-Corbières, Tournissan, Tourouzelle, Vignevieille, Villerouge-Termenès.
- **Le SMICTOM de l'Ouest Audois,**
composé des communautés de communes de Castelnaudary Lauragais Audois et de Piège Lauragais Malepère.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – Vote du Compte Administratif :

- Les dépenses de fonctionnement sont de **5 741 020,53 €** et les recettes de **5 954 206,66 €**.
- Le résultat de fonctionnement de l'exercice fait donc apparaître un excédent de **213 186,13 euros**.
- Les dépenses d'investissement sont de **117 359,33 €** et les recettes de **113 592,06 €**.
- Le résultat d'investissement de l'exercice fait donc apparaître un déficit de **3 767,27 euros**.
- Le résultat de l'exercice fait donc apparaître un excédent total de **209 418,86 euros**.
- Le Compte Administratif 2019 fait apparaître un excédent cumulé de : **391 622,04 €**.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – Vote du Compte de Gestion :

- Les dépenses de fonctionnement sont de **5 741 020,53 €** et les recettes de **5 954 206,66 €**.
 - Le résultat de fonctionnement de l'exercice fait donc apparaître un excédent de **213 186,13 €**.
 - Les dépenses d'investissement sont de **117 359,33 €** et les recettes de **113 592,06 €**.
 - Le résultat d'investissement de l'exercice fait donc apparaître un déficit de **3 767,27 €**.
 - Le résultat de l'exercice fait donc apparaître un excédent total de **209 418,86 €**.
-
- Le Compte de gestion 2019 fait apparaître un excédent cumulé de : **391 622,04 €**.

Compte de Gestion et Compte Administratif identique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - Débat d'Orientation Budgétaire :

Charges de Fonctionnement






- (011) charges à caractère général :

Suite à l'extension de périmètre du Smictom de l'Ouest Audois, le budget de fonctionnement devra être augmenté :

- Achat de sacs à ordures ménagères, les sacs de pré-collecte du tri sélectif sur la ligne 60632,
- Augmentation du coût de collecte car celle-ci déclenche un avenant au marché avec SUEZ Environnement (ligne 611),

Suite à l'augmentation du coût de traitement dont le COVALDEM11(ligne 611) nous a fait parvenir :

- Augmentation du coût de traitement sur les ordures ménagères et des encombrants de 2,26%,

- Augmentation du coût de traitement des déchets amenés sur les Espaces Ecologiques qui est suivant le type de déchet de 2,25 à 100% :
 - Bois, de 72.60 à 96.00  + 24.38%
 - D. Verts, de 72.60 à 87.00  + 16.55%
 - Hors Périmètre, de 1 650 à 1 800  + 8.33%
 - Huile, de 64.90 à 75.00  + 13.47%
 - Cartons, de 0 à 48.50 voir 60.00  + 100%

**C'est pourquoi, le budget Charges à Caractère Général (011) devra prévoir
5 550 000,00 €uros.**

- (012) charges du personnel :

Suite à l'extension de périmètre du Smictom de l'Ouest Audois, un agent du CCCLA sera muté au 1^{er} mars ;

Suite à des fins de contrats aidés, le Smictom a dû stagiairiser 2 agents au 1^{er} janvier, et, s'il n'est pas possible de renouveler en contrat PEC, nous serions dans l'obligation de nommer stagiaire un autre agent qui donne entière satisfaction dans son travail.

C'est pourquoi, les Charges du Personnel (012) devra prévoir 480 000,00 €uros.

Charges d'Investissements

- (021) Immobilisations Corporelles :

Depuis le 1^{er} juillet 2018, le Smictom de l'Ouest Audois met en place un nouveau mode de collecte pour le tri sélectif et, les chiffres nous prouvent aujourd'hui que ce nouveau mode de collecte nous permet d'augmenter considérablement le tri sélectif (1 763 Tonnes en 2018 pour 2 007 Tonnes en 2019 donc une augmentation de 12,16% alors que seulement la moitié des habitants du Smictom sont pourvus de ces conteneurs). Afin de continuer dans cette dynamique nous avons besoin de nous fournir en conteneurs à couvercle jaune.

- Achat de conteneurs  140 000,00 €uros,

Dans nos sacs noirs, il est constaté aujourd'hui qu'il y a encore beaucoup de verre. La moyenne sur le limouxin elle est d'environ 35kg/habitant, alors qu'au Smictom de l'Ouest Audois nous sommes à 28,76kg/habitant. Pour augmenter le tonnage du verre et par la même occasion diminuer le tonnage des ordures ménagères que nous pensons qu'il est important d'étoffer notre parc de colonnes à verre.

- Achat de Colonnes à Verre  15 000,00 €uros,

En 2019, nous avons prévu de changer un véhicule, mais celui-ci a été conservé. Vu l'âge et le kilométrage de celui-ci, il est préférable d'en changer cette année.

- Changement de véhicule  15 000,00 €uros,

Mise en sécurité de certaines déchèteries afin d'éviter tout accident.

- Mise en sécurité EE Castel  60 000,00 €uros.

C'est pourquoi, les Charges d'Investissement – (021) Immobilisations Corporelles devra prévoir : 230 000,00 €uros.

Les élus préfèrent s'abstenir jusqu'à la prochaine élection.

Signature du secrétaire de séance

Monsieur OURLIAC Christian